



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'aménagement d'un quartier en cœur de
bourg à Életot**

Date et heure limites de réception des offres :

10 septembre 2026 à 12:00

**La réponse électronique est obligatoire mais aucune signature électronique n'est
exigée au stade du dépôt du pli.**

**La signature sera exigée du seul attributaire du marché.
Voir les détails dans le présent règlement de la consultation**

Mairie d'Életot
251 rue de l'Église
76540 Életot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation porte sur le marché de « **Travaux d'aménagement d'un quartier en cœur de bourg à Életot** ».

Description détaillée :

Les travaux consistent à :

- La réalisation des aménagements de voirie et d'espaces publics permettant l'organisation des circulations (véhicules légers, cycles, piétons) et le fonctionnement global du quartier, incluant le traitement des carrefours, des cheminements et des zones de stationnement ;
- La création et l'aménagement d'espaces publics qualitatifs intégrant les usages, la sécurité des usagers et l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que la cohabitation des différents modes de déplacement ;
- La mise en œuvre des aménagements paysagers participant à l'intégration du projet dans son environnement, comprenant les plantations, les espaces verts, ainsi que les dispositifs favorisant la biodiversité et la renaturation du site ;
- La réalisation des réseaux nécessaires à la viabilisation du projet, comprenant notamment :
 - Les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
 - Les réseaux d'eau potable,
 - Les réseaux secs (électricité, télécommunications),
 - L'éclairage public ;
- La mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale, ainsi que des équipements nécessaires au bon fonctionnement et à la lisibilité des espaces publics ;
- Plus généralement, tous les travaux nécessaires à la réalisation complète de l'opération, conformément aux pièces du marché.
- Déconstruction

Pour tous les lots :

- La réalisation des études d'exécution, notes de calcul, plans et documents nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages, conformément aux prescriptions du marché ;
- La prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et environnementales, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de coordination des réseaux et de coactivité ;
- La gestion des matériaux et des déchets dans une démarche de limitation des impacts environnementaux, incluant le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des matériaux lorsque cela est possible ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'ensemble des matériaux, matériels et équipements nécessaires à l'exécution des travaux ;
- La prise en compte des exigences de qualité, de durabilité et de facilité d'entretien des ouvrages réalisés.

Lieu(x) d'exécution : Commune d'Életot (76)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement, Voirie et assainissement
02	Réseaux divers
03	Paysagement
04	Déconstruction / Démolition

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
	45111290-7	Travaux préparatoires de viabilité
	45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
	45112200-7	Travaux de décapage de terre
	45112500-0	Travaux de terrassement
	45233320-8	Travaux de fondation de routes
	45231112-3	Installation de réseau de conduites
	45232410-9	Travaux d'assainissement
02	45231112-3	Installation de réseau de conduites
	45232300-5	Travaux de construction de lignes de télécommunication
	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
	45314310-7	Pose de câbles
	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public
03	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
04	45111100-9	Travaux de démolition
	45111220-6	Travaux de débroussaillage
	45111213-4	Travaux de déblai
	45111214-5	Travaux d'enlèvement de gravats
	90500000-2	Services liés aux déchets
	90512000-9	Services de transport des déchets
	90514000-3	Services de recyclage des déchets

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur préconise le groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social.

En effet, dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, l'acheteur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Cette clause est applicable au(x) lot(s) identifié(s) à l'acte d'engagement.

L'annexe au cahier des clauses administratives particulières précise à cet égard les différentes modalités envisageables pour la mise en œuvre de cette action d'insertion.

Chaque attributaire concerné devra réaliser une action d'insertion qui participe ou permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

2.5 – Visite du site

Une visite du site est organisée dans le cadre de la présente consultation.

Pour le lot n°04 – Déconstruction / Démolition :

La visite du site est **OBLIGATOIRE**. L'offre d'un candidat n'ayant pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Pour les lots n°01, 02 et 03 :

La visite du site est **vivement recommandée** afin de permettre aux candidats d'apprécier les contraintes du site.

Les candidats souhaitant effectuer une visite devront prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Életot au 02 35 28 16 07 ou par courriel à l'adresse suivante : mairie-eletot@mcom.fr, au minimum **3 jours ouvrés avant la date souhaitée de visite**.

À l'issue de la visite obligatoire, une attestation de visite sera remise aux candidats et devra être jointe à l'offre pour le lot n°04.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL QuaranteDeux
62 rue des Tilleuls
14000 CAEN

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR-PA-DLE.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SEPAQ
631 Route du bourg
76490 LOUVETOT

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre de réponse technique (CRT)
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Les plans
- Les études de sols
- Les DT

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature DC1, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Déclaration du candidat DC2, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Le cas échéant, Formulaire DC4 ou équivalent

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, au format Word sans signature électronique
Le bordereau des prix unitaires (BPU) aux formats PDF et XLS ou XLSX
Le détail quantitatif estimatif (DQE) aux formats PDF et XLS ou XLSX
Le cadre de réponse technique (CRT) 1. L'utilisation de ce cadre est impérative , aucun autre document technique (mémoire ou note type) ni renvoi vers un autre document ne sera analysé. 2. Seuls les renvois expressément autorisés dans chaque CRT seront pris en compte. 3. Ce cadre pourra être librement agrandi pour recevoir les indications du candidat. 4. Les réponses claires, concises et spécifiquement adaptées au dossier seront valorisées. Les éléments généralistes et non spécifiquement adaptés au présent contrat ne sont pas souhaités et seront sanctionnés lors de l'analyse. 5. Si le soumissionnaire s'appuie sur des sous-traitants, ces derniers doivent être déclarés au stade de la candidature. A défaut, cette sous-traitance ne pourra pas être prise en compte pour l'analyse de l'offre.
Attestation de visite de site obligatoire pour le lot 4

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie d'Életot
251 rue de l'Église
76540 Életot

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt des plis.

Après attribution et à la discrétion de l'acheteur, les candidats sont informés que l'offre retenue pourra donner lieu à une signature électronique ou pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Ce n'est pas la date de scellement de l'enveloppe qui est prise en compte dans les délais mais l'arrivée du pli après téléchargement sur la plateforme. (Exemple : si le fichier pèse 30 Mo, cela peut prendre jusqu'à 30 minutes ou plus en fonction du débit de la connexion internet).

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Pour l'ensemble des lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Adéquation des moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du contrat	10.0
2.2-Pertinence des procédés d'exécution des travaux au regard notamment de la connaissance du CCTP et ses annexes, et pertinence de la méthodologie appliquée aux études d'exécution	10.0
2.3-Pertinence de la gestion de l'interface avec les autres lots, de l'organisation du chantier et des points d'arrêts nécessaires au regard du planning prévisionnel	10.0
2.4-Pertinence des mesures collectives d'hygiène et de sécurité des travailleurs aux abords et sur le chantier, la gestion de la circulation aux abords et sur le chantier et la mise en place de la base vie	5.0
2.5-Pertinence des mesures environnementales et en particulier sur la gestion des approvisionnements en matériaux, la gestion des déchets et de la conduite de chantier	5.0

Le jugement du critère « prix des prestations » tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres candidats sera obtenue par application de la formule suivante.

Note de l'offre A = (Montant de l'offre la moins disante x Pondération) / Montant de l'offre A

Le jugement du critère « valeur technique » se fera sur la base du cadre de réponse technique que le candidat devra obligatoirement fournir.

Les éléments seront appréciés en appliquant aux points maximums de chaque sous-critère le coefficient suivant :

- Très satisfaisant : 1
- Satisfaisant : 0.75
- Moyennement satisfaisant : 0.5
- Peu satisfaisant : 0.25
- Insatisfaisant : 0

La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçues.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation. Le cas échéant, cette négociation comprendra une phase de régularisation des offres et/ou une phase d'optimisation des offres.

Ainsi, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, il pourra être demandé à l'ensemble des soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Après élimination des offres irrecevables, la personne publique se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'optimisation technique et/ou financière des offres avec les trois meilleures offres issues d'un premier classement établi en fonction des critères prévus au présent règlement. Cette négociation pourra donner lieu à une ou plusieurs auditions

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. Celle-ci précisera les points de négociation ainsi que la date limite de transmission de la réponse du candidat. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens. A ce titre, le candidat est invité à produire dans l'acte d'engagement une adresse mail et fax permettant une correspondance certaine avec l'acheteur.

A l'issue de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre ou maintiennent leur offre initiale. Les offres remises après négociation ou les offres initiales maintenues sans évolution seront analysées et classées.

A chaque remise d'une nouvelle offre, les candidats doivent déposer leur pli via l'onglet sécurisé « Répondre », permettant de garantir la confidentialité des offres, du profil acheteur.

La durée de validité des offres négociées sera de 4 mois à compter de leur date limite de remise.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de la conclusion du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 ROUEN

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr